

SYNPA-FO Section AXA-France*Les brèves expresses*

Syndicat National des Producteurs d'Assurances & de Capitalisation – cgt-Force Ouvrière

Vendredi 10 février 2006

À quand l'instauration du troc ?

Depuis des années, en application des accords signés par des pseudos syndicats, la direction d'Axa met en place une politique de réduction drastique des coûts salariaux qui passe notamment par la réduction des commissions mais également par le développement des « primes » dites de stimulation.

Aujourd'hui, sans ces « primes » beaucoup de commerciaux seraient RMistes. Mais ces primes c'est l'expression d'un salaire de plus en plus aléatoire. Au lieu de renforcer la garantie d'un salaire par un réel fixe, la direction le rend de plus en plus précaire.

Dernier en date, le versement d'une partie du salaire (stimulations, prime d'objectifs...) en « bon d'achat », chèques cadeaux...

Bientôt nous allons revenir au troc. Déjà certains commerciaux tentent de revendre à leurs collègues où à l'extérieur de l'entreprise les dits bons d'achat.

Pour la loi, sous certaines conditions, les « avantages en nature » tels que les bons d'achat, par exemple, sont considérés comme du salaire et donc soumis à charges sociales.

Or pour la direction c'est du salaire lorsque cela l'arrange, mais ce n'est plus du salaire pour calculer par exemple la « participation ».

Pour FO, tout salaire doit être versé sous forme sonnante et trébuchante.

Donc non aux bons d'achat et autres avantages en nature.

FO entend s'opposer à ces pratiques.

C'est ainsi qu'à la demande de Force Ouvrière, les élus au Comité d'Établissement ont voté la motion suivante. (*Voir page suivante*)

Affaire à suivre...

Motion du CE Particuliers/Professionnels région Île de France

À l'unanimité, les élus du CE Particuliers / Professionnels Île de France sont étonnés de la mise en place sur les feuilles de paie de décembre 2005 d'un rappel sur les avantages en nature.

Il semble que seuls les salariés de la région Île de France ont subi ce redressement.

Aucune information globale sur les avantages en nature ni spécifique sur les redressements n'a été donnée au préalable.

Nous notons que Monsieur Mounier François s'est engagé à faire le nécessaire pour que les salariés de l'Île de France ne soient pas spoliés.

Nous demandons donc le remboursement intégral des sommes perçues sur les salaires de Décembre 2005 et la rectification des feuilles de paie.

Les élus du CE Part/Pro Île de France.